

NOTE DE LECTURE : L'économie face à la nature. De la prédation à la coévolution

Jean-Yves Juban
Professeur des universités
Université Grenoble Alpes

Harold Levrel et Antoine Missemmer ont publié en février 2023 l'ouvrage intitulé « L'économie face à la nature ». Ils appuient leurs propos, au sujet des risques d'extinction massive d'espèces sur la Terre, sur une large perspective historique. Ces retours à l'histoire longue concernent chacune des cinq parties de l'ouvrage, qui décrivent autant de leviers pour la transformation écologique de nos systèmes socio-économiques. Il s'agit (1) d'encadrer l'économie dans les dynamiques naturelles, (2) de reconnaître la dette écologique des systèmes économiques, (3) de nourrir l'être humain sans détruire les écosystèmes, (4) d'apprendre à vivre avec la diversité sauvage et (5) de transformer le contrat social en un contrat naturel. L'enjeu est de redéfinir notre rapport avec la nature pour faire émerger une économie de la coévolution, qui prendrait le pas sur l'économie de la production, qui a elle-même succédé à l'économie de la prédation. La coévolution est définie comme une « économie où les interdépendances entre activités humaines et dynamiques naturelles sont placées au cœur des modes de production et de consommation ». Une telle transformation écologique de l'économie revient à « conditionner tout choix économique au respect de contraintes écologiques ».

Encadrer l'économie dans les dynamiques naturelles

La première partie s'ouvre sur une référence à Carl von Linné (1749) qui étudie l'interaction entre les espèces et les milieux naturels dans lesquels elles vivent. Ses expériences le conduisent à penser que l'homme devrait avoir une influence limitée sur la nature. Malheureusement, les enjeux environnementaux ont été très rapidement écartés des réflexions des économistes au profit d'enjeux purement économiques avec la Révolution Industrielle.

Plus proche de nous, le courant du *land economics* a vu le jour aux Etats-Unis au tournant du 20^{ème} siècle et s'est développé au sein de l'école institutionnaliste Américaine. Des économistes de ce courant vont s'interroger sur les régimes de propriété les plus favorables à la conservation des ressources naturelles (Ely, 1918). Le dialogue avec les scientifiques spécialistes de la nature est encouragé, une approche systémique de l'écologie se développe (Leopold, années 1930).

Aujourd'hui, l'économie écologique traite de l'économie circulaire, du développement soutenable, de la gestion des ressources communes et de la prise en compte des limites biophysiques dans les modèles économiques. Les écosystèmes ne peuvent plus être considérés comme étant uniquement au service des usages humains.

Reconnaître la dette écologique des systèmes économiques

L'exploitation des richesses naturelles engendre une dette vis-à-vis de la nature. L'enjeu de la comptabilisation de celle-ci est au cœur de la deuxième partie. C'est un nouveau retour aux économistes institutionnalistes (Veblen) qui permet de lier la consommation « ostentatoire » à ses effets écologiques : gaspillage, surproduction... Des perspectives de prospérité sans croissance sont abordées, reposant principalement sur un renforcement des liens sociaux, la sobriété, l'entraide et le respect des équilibres naturels.

La question de la comptabilité prenant en compte l'érosion de la nature renvoie à la notion d'empreinte, qui mesure le rapport entre les modes de consommation et les surfaces nécessaires pour satisfaire la demande. C'est sur cette base qu'on calcule chaque année le « jour du dépassement », celui où l'exploitation humaine dépasse la capacité naturelle au renouvellement de ce qui est prélevé. Notre rapport à la nature est interrogé : les écosystèmes sont-ils une réserve de capital au service des secteurs institutionnels, ou un nouveau secteur institutionnel en interaction avec les autres ? Dans la seconde option, il faut que chaque acteur qui consomme des ressources naturelles paie pour maintenir l'état écologique de celles-ci.

Nourrir l'être humain sans détruire les écosystèmes

Le détour historique passe dans cette partie par les économistes physiocrates (Quesnay, 1758), qui placent l'agriculture au cœur du cycle dynamique de l'économie. On découvre les travaux de Leroux, au 19^{ème}

siècle, qui pose les bases de ce qui est aujourd'hui l'économie circulaire avec l'organisation de la circulation des nutriments naturels des sols.

Le chapitre sur « l'ornithologie économique » est l'un des plus surprenants lorsqu'on ne connaît pas ce courant d'études qui s'est développé au début du 20^{ème} siècle. Des ornithologues et des économistes collaborent alors pour étudier le rôle des oiseaux pour lutter contre les populations de ravageurs de cultures.

L'agriculture évolue, au 20^{ème} siècle, vers une agro-industrie produisant des biens alimentaires homogènes. On perd alors des connaissances accumulées depuis des siècles et on consomme énormément d'énergies fossiles dont on devient dépendants. La mal nommée « révolution verte » engendre des coûts sociaux et environnementaux très élevés : désertification des campagnes, maladies liées à l'usage des pesticides. Avec l'agriculture biologique, il y a une renonciation à la course à la productivité, il s'agit de substituer du capital naturel et humain au capital physique.

Apprendre à vivre avec la biodiversité sauvage

La cohabitation entre les humains et la nature sauvage doit être réinventée dans la perspective de la coévolution. L'environnementalisme est né aux Etats-Unis au 19^{ème} siècle (Emerson, 1836 ; Thoreau et son expérience de vie solitaire dans la forêt, 1854), caractérisé par deux mouvements différents : la préservation, qui consiste à sanctuariser la nature, et la conservation, qui repose sur une vision utilitaire de la nature. C'est à partir de là que naît l'idée que la nature ne peut pas être considérée, en économie, comme étant simplement au service des intérêts humains.

Les Américains ont poussé assez loin l'idée du « réensauvagement » de la nature, consistant à favoriser la libre évolution écologique des entités non-humaines. On sait que le sujet est complexe et peut diviser les opinions et conduire à des actes extrêmes (abattages illégaux de loups par exemple), les auteurs soulignent l'absence de stratégie nationale en France sur ce thème. A partir de l'exemple des lions de mer aux Etats-Unis, ils décrivent des « processus coévolutifs, impliquant des changements organisationnels et institutionnels », et débouchant sur de nouveaux compromis.

Concernant les dimensions économiques du réensauvagement, il est précisé que nous disposons à ce jour de peu de travaux de recherche sur le sujet. On sait cependant que les principaux coûts sont supportés par le secteur agricole, avec des coûts directs sur les cultures et l'élevage en particulier.

Transformer le contrat social en un contrat naturel

Depuis quelques années, les exemples qui attribuent des droits à des espèces ou à des milieux naturels se multiplient (droit des animaux, des fleuves...). Les auteurs décrivent la longue histoire de l'évolution des droits d'accès à la nature, avec le développement de la propriété privée, en particulier à partir de l'assèchement des zones humides en France ou la privatisation des forêts en Angleterre. L'idée du philosophe Locke, selon laquelle le travail légitime l'appropriation privée, s'applique alors pleinement. La notion de biens communs est remarquablement bien décrite dans l'ouvrage. Ostrom est, bien entendu, citée au sujet de la propriété commune de ressources naturelles. Des communautés parviennent à s'entendre sur ce sujet en délibérant, en établissant des règles collectives et en prévoyant des sanctions en cas de manquement.

Le contrat social peut devenir un contrat naturel si on considère que la nature n'est plus uniquement un instrument au service des êtres humains. La prise en compte des intérêts non-humains progresse lentement dans le monde. Elle dépend, selon les espèces, de deux critères : les risques d'extinction des espèces et la distance phylogénétique avec les êtres humains.

Dans le cadre de la théorie des communs, la nature acquiert un statut de partie prenante et n'est plus considérée uniquement comme une ressource. Aux Etats-Unis, des dispositifs contractuels encadrent ce mouvement de « déprivatisation » (dit des « servitudes »), par lequel on démembre la propriété privée au profit de la nature. Les droits d'usage (chasser, construire, utiliser des pesticides...) sont retirés au propriétaire, qui peut cependant accéder à son bien et dispose de la possibilité de le vendre. Il bénéficie en contrepartie d'incitations fiscales.

En conclusion, les auteurs présentent leur travail comme un « *vade mecum* d'une économie de la coévolution ». L'apprentissage de la vie avec la biodiversité sauvage implique, selon eux, une révolution cognitive et managériale. La reconnaissance des droits de la nature nous conduira à changer nos arbitrages politiques, économiques et sociaux. L'enjeu est de « bâtir les conditions d'une prospérité nouvelle, non plus contre mais par et pour la nature ».